



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-432 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2026-432 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2026-432 est entré en vigueur le 25 août 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE LE 27 AOÛT 2026

Annie Bellefleur
Greffière-trésorière
et directrice générale par intérim